

Commune de Pouldergat
Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

Séance du 15 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze juillet, à dix-huit heures, le Conseil municipal de Pouldergat, légalement convoqué le onze juillet deux mille vingt-quatre, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Henri Savina, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

M. Henri SAVINA, Mme Jeannine LOZAC'HMEUR, M. Ronan KERVAREC, Mme Marie-Pierre COSQUER, M. Michel PICHAVANT, M. Philippe MARLE, Mme Isabelle FIACRE, Mme Karine ALIOUANE, M. André LE COZ, Mme Catherine LAMOUR, M. Philippe CORNEC

Nombre de Conseillers représentés : 1

Mme Katell CHANTREAU donne procuration à Mme Jeannine LOZAC'HMEUR

Liste des délibérations

N°	Objet	Décision
DCM 2024-41 :	Groupement d'achat électricité SDEF 2026-2028	Adoptée
DCM 2024-42 :	Subvention Planète Pesto	Adoptée
DCM 2024-43 :	Avenant Convention CLIC	Adoptée

Monsieur André Le Coz est désigné Secrétaire de séance.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 juin 2024

DCM 2024-41 : Groupement d'achat électricité SDEF 2026-2028

Rapporteur : Henri Savina

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu la loi portant la nouvelle organisation du marché de l'électricité (Nome) de 2010, et plus récemment la loi de consommation publiée le 17 mars dernier, ont organisé les conditions de sortie des tarifs réglementés de l'électricité et du gaz.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, a été constitué un groupement de commandes, entre les personnes morales publics et privés.

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L 337-7 et suivants et L. 441-1 et L. 441-5,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Pouldergat d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergies (gaz naturel, électricité, autres) pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expertise technique, juridique, financière, le SDEF entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Considérant que SDEF dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur du groupement procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation notamment la sélection des candidats, la signature du ou des marchés et leurs notifications conformément de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique, a été constitué un groupement de commandes, entre les personnes morales publics et privés.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'adhérer au groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article L2113-6 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement sera formalisée par une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Pouldergat au groupement de commandes
- **ACCEPTE** que le SDEF soit désigné comme coordonnateur du groupement, qu'il procède à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un cocontractant, qu'il soit chargé de signer le ou les marchés, de le ou les notifier.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant pour adhérer au groupement et de ses éventuels avenants,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

*Annexe : Avenant de la Convention
Groupement de commande*

Discussion

Henri Savina indique que la commune est actuellement en contrat avec EDF et bénéficie des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRVE) incluant la bouclier tarifaire. Or, il a été annoncé en début d'année que ce bouclier tarifaire cesserait progressivement, ce qui

pourrait donner lieu a une augmentation des factures d'électricité de la commune. Pour prévenir cette hausse et stabiliser les dépenses d'électricité, l'adhésion au groupement d'achat proposé par le SDEF semble être une bonne alternative.

A noter que la commune de Pouldergat est d'ores et déjà accompagnée par le SDEF sur de nombreux sujets (éclairage public, audit énergétique, conseil achat équipement chauffage...) pour lequel le conseil municipal exprime sa satisfaction. Philippe Marle approuve en précisant que les activités du SDEF sont connues, grâce à la publication de rapports annuels notamment.

Jeannine Lozac'hmeur souligne l'intérêt d'avoir un interlocuteur unique et expert pour gérer cet abonnement électrique. Elle précise également que ce groupement d'achat existe depuis 2014 et implique 196 communes du Finistère. Cette expérience est un gage de confiance.

DCM 2024-42 : Subvention Association Planète Pesto

Rapporteur : Jeannine LOZAC'HMEUR

Vu la délibération DCM 2024-26 du 11 avril 2024 portant sur l'attribution de subventions par la commune aux associations en 2024,

Considérant que l'association Planète Pesto, organisatrice du festival de musique Moon Fest au mois de juillet à Pouldergat, a sollicité la commune en juin 2024 pour une subvention de 1000 euros.

Considérant que le bureau municipal réuni le 13 juin 2024 propose d'accorder une subvention d'un montant de 500 euros, équivalent au montant de la subvention accordée à cette même association l'an dernier, et de mettre à jour le tableau d'attribution des subventions de la manière suivante :

N°	Association	Montant
1	Association Planète Pesto	500 €
2	Association
3	Association
4	Association
5	Association
6	Association
7	Association
8	Association
9	Association
10	Association

POULDERGAT - SUBVENTIONS	2023	2024	
		Montant dem	osition Comm
An Diharzierien	250 €	250 €	
Ape école Yves RIOU	3 000 €	3 000 €	
Comité d'Animation		300 €	
Club Amitié	200 €	200 €	
Pouldergat Geeks	250 €	250 €	
Glaziked Bihan	300 €	300 €	
COOP scolaire école Yves RIOU	300 €	300 €	
Glaziked	3 500 €	3 500 €	
Pouldergat Sports	1 500 €	1 500 €	
	1 000 €		
La Salamandre Trail		100 €	
RASED	68 €		
Réseau des écoles rurales du Cap	450 €	500 €	
Société de Chasse Ar Goulet	300 €	500 €	
Société de chasse le Renard	200 €	200 €	
Sous-total assoc Pouldergat	11 318 €	10 900 €	
Ulamir Pilotage ACF	9 048 €	9 048 €	
Ulamir centre de loisirs + garderie (hypo. 15€	8 415 €	12 622 €	
Ulamir Garderie Centre de loisir	1 536 €	1 392 €	
Ulamir :reliquat 2022	7 560 €		
Sous-total ULAMIR	26 559 €	23 062 €	
Total associations de POULDERGAT	37 877 €	33 962 €	
Planète Pesto	500 €	500 €	
Banque Alimentaire	160 €	160 €	
France Alzheimer	100 €		
Restaurants du cœur	170 €		
Secours catholique	100 €	130 €	
Cap solidarité		150 €	
Radio KERNE	150 €	150 €	
Total associations extérieures	1 180 €	1 090 €	
TOTAL SUBVENTIONS	39 057 €	35 052 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Planète Pesto pour l'année 2024.
- **AUTORISE** le Maire à procéder à son versement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

Voix « pour » : 10 ; Abstention : 1

Discussion

Jeannine Lozac'hmeur précise que l'association Planete Pesto organise le festival Moon Fest depuis 4 ans sur la commune de Pouldergat. Les deux premières années, le festival se déroulait sur une journée dans le champ Foennec ar Person. Depuis 2023, le festival se tient à la salle Ti an Holl. En 2024, l'association allonge la durée de son festival à deux jours.

Ce festival représente un atout pour la commune :

- Tourné vers les musiques actuelles, il contribue à la diversification des propositions culturelles sur la commune ;
- La fréquentation des dernières éditions montre un public intergénérationnel ;
- L'équipe d'organisation est sérieuse et dynamique.

Le conseil municipal rappelle qu'une procédure est mise en place pour les demandes de subvention des associations, à savoir le dépôt d'un dossier complet avant une date limite en début d'année avant le vote du budget. Mais en raison de l'accord de subvention en 2023 faite à cette association et l'atout que représente le festival pour la commune, il a accepté d'examiner cette demande a posteriori. Il invite toutefois l'association à respecter cette procédure à l'avenir.

Ronan Kervarec s'interroge sur la communication de l'association. Il souhaiterait que l'association Planète Pesto communique davantage en direction des habitants de Pouldergat par un affichage sur la commune par exemple et/ou par la publication d'un article dans le bulletin municipal Ar Gazetenn.

DCM 2024-43 : Avenant Convention CLIC

Rapporteur : Jeannine LOZAC'HMEUR

Considérant que le Centre Local d'Information et de Coordination Douarnenez – Cap Sizun est à la fois un lieu d'accueil et d'information et une instance de coordination qui vise à faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. Il est ouvert depuis 2006 et est géré par le centre hospitalier de Douarnenez.

Considérant les difficultés financières du CLIC depuis 2019 et la nécessité de revoir les sources de financements à partir de 2023 en impliquant notamment les communes bénéficiaires,

Vu la délibération DCM 2023-02 du 14 février 2023 du conseil municipal de Pouldergat portant sur la participation financière de la commune au CLIC,

Vu la convention du 6 mars 2023 portant sur les modalités de participation au financement du CLIC de Douarnenez – Cap Sizun par les communes bénéficiaires, indiquant un montant de subvention de 375 € pour la commune de Pouldergat, soit 1€ par habitant de plus de 60 ans,

Considérant le projet d'avenant de convention portant sur la participation financière des communes bénéficiaires en 2024, indiquant un montant de subvention de 758 € pour la commune de Pouldergat, soit 2€ par habitant de plus de 60 ans,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention en faveur du CLIC du Centre Hospitalier de Douarnenez calculée sur la base de 2€ par habitant de plus de 60 ans pour l'année 2024, soit 758€
- **APPROUVE** l'avenant n°01-2024 de la Convention Participation au financement du CLIC
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

Annexe : le projet d'avenant n°01-2024

Adopté à l'unanimité.

La séance se termine à 18h30.

A Pouldergat, le 15 juillet 2024

Le Maire,
Président de séance,
Henri SAVINA



Le conseiller municipal,
Secrétaire de séance,
André Le Coz

